

1867-1896.

LA CONFÉDÉRATION.

Nous entrons en pleine histoire contemporaine. Par conséquent, nous serons bref autant que possible.

La Confédération canadienne, nous l'avons déjà dit, date du 1^{er} juillet 1867, et se compose d'un parlement fédéral et d'une Législature locale pour chaque province.

Le Parlement fédéral possède les pouvoirs législatifs les plus étendus que puisse exercer une colonie. Il peut faire des lois sur toutes les matières que la Constitution ne concède pas exclusivement aux législatures provinciales, désavouer les lois qui lèsent les droits d'une minorité catholique ou protestante ou qui empiètent sur le domaine fédéral ; et même, sur certains sujets, légiférer concurremment avec les gouvernements locaux. La représentation des provinces dans les Communes d'Ottawa est basée sur la population ; et la province de Québec, qui n'a et ne peut avoir que 65 députés, est le pivot de cette répartition. Si par exemple, chacun des 65 députés de la province de Québec représente 25,000 âmes, les autres provinces ont droit à autant de députés qu'elles contiennent de fois 25,000 habitants, et ainsi de suite.

Chaque Législature locale possède le contrôle de ses institutions civiles, religieuses, municipales, est absolument indépendante dans la sphère de ses attributions, et reçoit annuellement un subside du Parlement fédéral.

Telles sont les grandes lignes du régime politique sous lequel nous vivons depuis vingt-neuf ans. Il est, sans doute, loin d'être parfait, comme toutes les institutions humaines ; mais il n'est pas aussi mauvais que le prétend M. David.

Si la représentation basée sur la population avait pour effet de diminuer l'influence de la province de Québec dans le Parlement fédéral, d'un autre côté, elle recevait en compensation le contrôle de ses institutions et de ses intérêts les plus chers, elle devenait absolument maîtresse chez elle.

Dans tous les cas, le temps des récriminations est passé. La Confédération est un fait accompli ; elle s'imposait presque nécessairement, et il ne reste plus maintenant qu'à tirer le meilleur parti possible de la situation.

C'est pourquoi les 65 députés de la Province de Québec auraient dû comprendre depuis longtemps, la nécessité de l'union